



La garde nationale

Gaëtan Poncelin de Raucourt

*général de division
secrétaire général de la garde nationale*

Genèse et objectifs

La France compte de nombreuses réserves, militaires et civiles. Le concept de renforcement des forces armées et des forces de sécurité intérieure par des citoyens qui deviennent ponctuellement, ou à temps partiel, membres de ces forces, n'est pas un concept nouveau. Il est le fruit de notre histoire.

Au XVIII^e et XIX^e siècles, il s'agissait surtout de mobiliser en grand nombre les hommes pour participer à la protection des frontières principalement. Puis avec le service militaire obligatoire, la réserve se retrouve composée des anciens militaires, de tous ceux qui ont quitté le service actif. Avec la suspension du service national en 1997, effective depuis le 31 décembre 2002, la France est passée d'une réserve de masse à une réserve d'emploi, plus disponible et mieux formée, intégrée à l'armée d'active et nécessaire en renfort des effectifs resserrés des forces armées.

La situation sécuritaire depuis janvier 2015, imposant le renforcement dans la durée des missions de défense et de sécurité sur le territoire national par les forces de sécurité intérieure et les armées, a mis en évidence le besoin d'accroître la contribution de la réserve à ces missions.

Le 28 juillet 2016, à la suite de l'attentat de Nice du 14 juillet, la création de la garde nationale est décidée par le chef de l'État. Le 13 octobre 2016, la garde nationale est officiellement créée. *Elle concourt, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire.*

La garde nationale répond à trois objectifs :

- accroître la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français ;
- apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse ;
- favoriser la cohésion nationale et développer l'esprit de résilience face aux menaces actuelles.

Ce désir d'engagement de la jeunesse en particulier continue de se manifester et connaît des pics à chaque attaque terroriste sur le territoire national qui entraîne aussitôt une forte augmentation des demandes pour intégrer la garde nationale. Ce fut de nouveau le cas après les événements tragiques du 23 mars 2018 à Trèbes (11).

Les valeurs véhiculées par ceux dont la mission première est de protéger leurs concitoyens sont la raison principale évoquée par les candidats à

la garde nationale qui veulent donner un sens à leur engagement.

Un modèle pragmatique, adossé à une base existante et reposant sur deux piliers :

La garde nationale est intégrée aux forces existantes, elle porte une arme soit tous les volontaires ayant signé un contrat d'engagement à servir :

- dans la réserve militaire opérationnelle de premier niveau des armées et des formations rattachées relevant du ministère des Armées ;
- dans la réserve militaire opérationnelle de premier niveau de la gendarmerie nationale et dans la réserve civile de la police nationale relevant du ministère de l'Intérieur.

La garde nationale contribue aux missions des armées, de la gendarmerie et de la police. Les missions des réservistes de la garde nationale sont celles de leurs camarades d'active, à l'exception de quelques-unes comme notamment les missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre.

Le recrutement, la formation, le budget et l'emploi des réservistes de la GNa relèvent des prérogatives des armées, de la gendarmerie et de la police nationale.

Un catalyseur pour développer les réserves :

Le volume de ces réserves est en augmentation depuis 2016 et leur disponibilité a été améliorée afin qu'elles puissent être mobilisées au quotidien en renfort des forces de sécurité intérieure et des armées dans le but d'accroître la sécurité des Français.

Aujourd'hui, la garde nationale représente un vivier de plus de 71 000 personnes. Plus de 7 300 d'entre elles sont employées chaque jour. L'objectif à terme est que la garde nationale compte 85 000 hommes et femmes (40 000 pour le ministère des Armées, 45 000 pour le ministère de l'intérieur). La gendarmerie nationale, la police nationale et les armées seront alors en mesure de mobiliser chaque jour au sein de la garde nationale, à l'entraînement, en opérations ou en renfort de la sécurité quotidienne des Français, 9 250 réservistes équipés et mobiles (ce

qui représente une augmentation de deux tiers par rapport à 2015).

Une structure de gouvernance légère pour un développement dynamique

La gouvernance de la garde nationale est placée sous l'autorité conjointe du ministre de l'Intérieur et du ministre des Armées qui président le comité directeur de la garde nationale. Ce comité contribue à la définition des politiques conduites au titre de la garde nationale en termes d'attractivité, de développement de partenariats et de



Gendarmes réservistes en patrouille ferroviaire à Lyon.
Droits : DICOM/SIRPA-E.DELELIS.



*Réservistes au poste saisonnier de la gendarmerie à la base de loisirs de Jabelines (Seine-et-Marne).
Droits : DICOM/SIRPA-JFPRUVOST.*

rayonnement. Il réunit, au moins une fois par an, pour le ministère des armées, le chef d'état-major des armées, les chefs d'état-major d'armées et le secrétaire général pour l'administration, pour le ministère de l'Intérieur, le directeur général de la Gendarmerie nationale, le directeur général de la Police nationale et le secrétaire général.

Sous l'autorité conjointe des deux ministres, un secrétaire général assure la promotion et le développement de la garde nationale. Il préside le comité de pilotage, en charge de préparer les décisions du comité directeur et de suivre leur mise en œuvre et le conseil consultatif, chargé d'émettre des avis et des recommandations sur les politiques conduites au titre de la garde nationale.

Le secrétariat général est composé de 15 personnels, militaires d'active et civils des deux ministères. Il est renforcé par des réservistes des trois armées, de la gendarmerie, du service du commissariat des armées et du service de santé des armées. Il a pour mission de développer le partenariat, l'attractivité et la notoriété de la garde nationale.

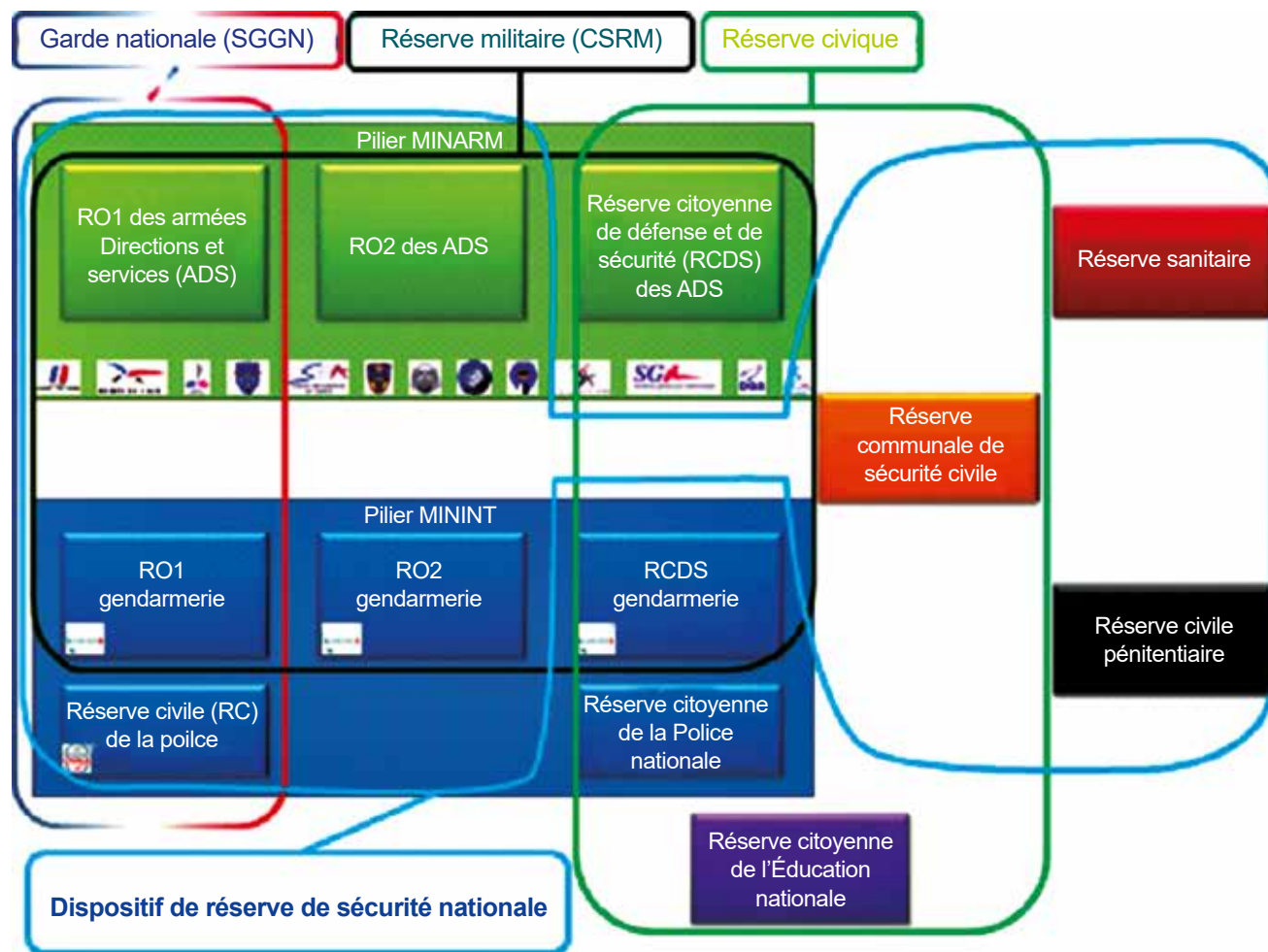
Des mesures attractives et incitatives

Des mesures d'accompagnement et de valorisation de l'engagement dans la réserve de la garde nationale sont aujourd'hui en œuvre afin que chacun puisse contribuer à la sécurité, à la protection et à la défense des Français. Ces mesures⁽¹⁾ sont destinées à encourager l'engagement de la jeunesse, fidéliser les réservistes ayant intégré la garde nationale et inciter les employeurs à l'engagement de leurs salariés. Directement concernés par ces périodes de mobilisation, les employeurs sont une clé essentielle du dispositif.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le développement des partenariats avec les entreprises. Actuellement, plus de 500 conventions de soutien à la politique de la réserve militaire ont été signées entre le ministère des armées et des entreprises privées ou publiques dont une centaine en 2017. Par ailleurs, la qualité de partenaire de la défense nationale a été attribuée à 110 entreprises en 2017.

⁽¹⁾ Cf. www.garde-nationale.fr

Annexe 1 - Panorama des réserves en France



Parallèlement, une action d'information est conduite par le secrétariat général de la garde nationale auprès des entreprises dans le cadre de la démarche RSE⁽²⁾, dans le prolongement de l'étude conduite par le cabinet Goodwill Management sur la valorisation immatérielle du réserviste, en offrant la possibilité, pour les entreprises, de mentionner dans leurs rapports RSE leur engagement dans le soutien à la garde nationale en facilitant l'activité opérationnelle de leurs salariés réservistes⁽³⁾.

La loi de programmation militaire 2019-2025 adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 27 mars 2018 et dont l'examen a débuté au Sénat le 22 mai 2018 intègre des

mesures en faveur des réservistes de la garde nationale.

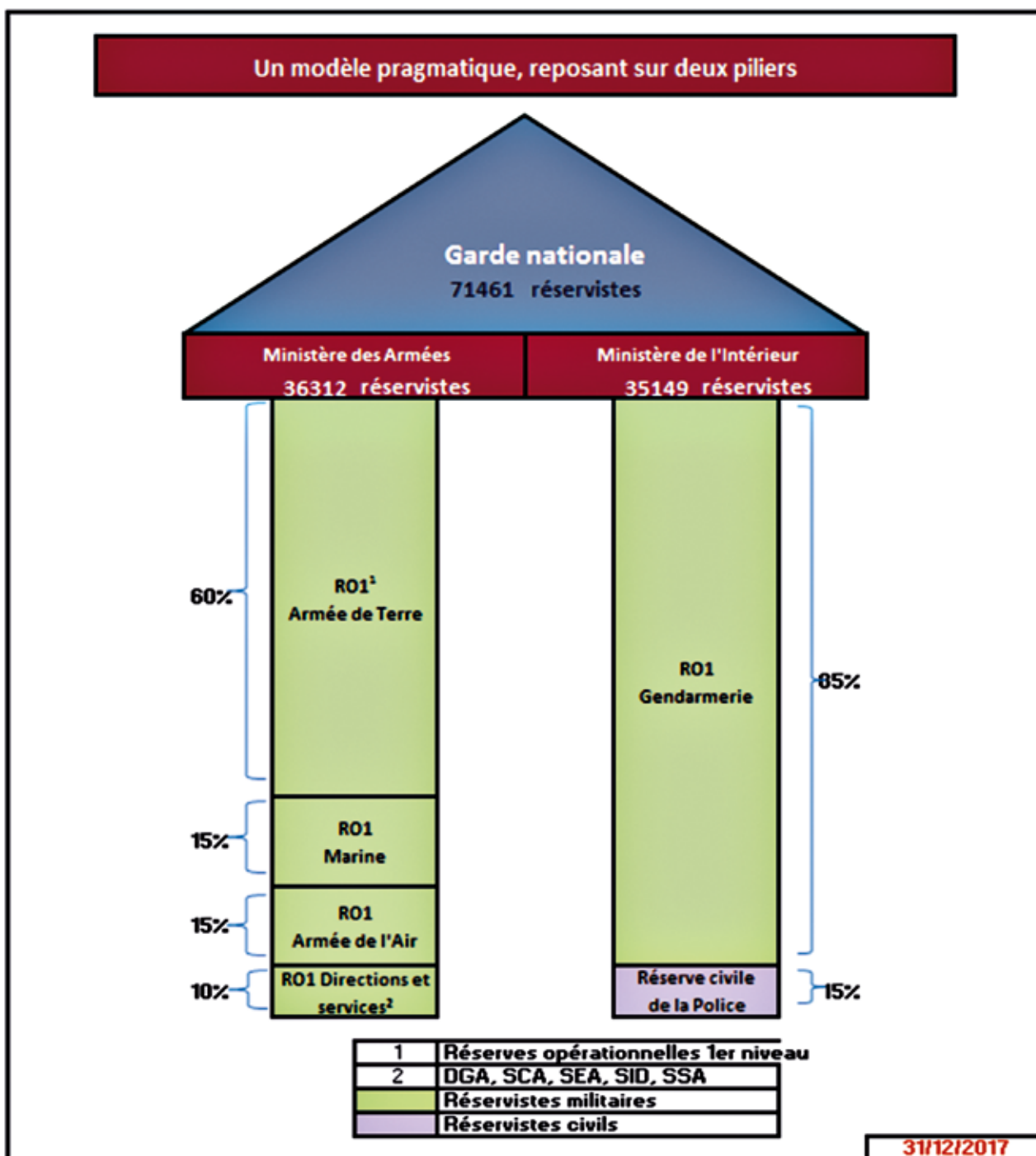
Le secrétariat général de la garde nationale s'efforce d'impliquer tous les acteurs institutionnels et privés afin de développer les mesures les plus pertinentes possible dans une logique gagnant-gagnant.

2017 a été une année exceptionnelle et la garde nationale devrait continuer sur sa lancée cette année tout en s'attachant à consolider l'existant.

⁽²⁾ RSE : responsabilité sociétale de l'entreprise.

⁽³⁾ Cf. notice du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017.

Annexe 2 - La garde nationale repose sur deux piliers



QUI SONT LES RESERVISTES DE LA GARDE NATIONALE ? 2017



71 472
réservistes

70%

des réservistes sont issus
de la société civile

21%

de femmes



Les catégories de grades

17,5% Officiers

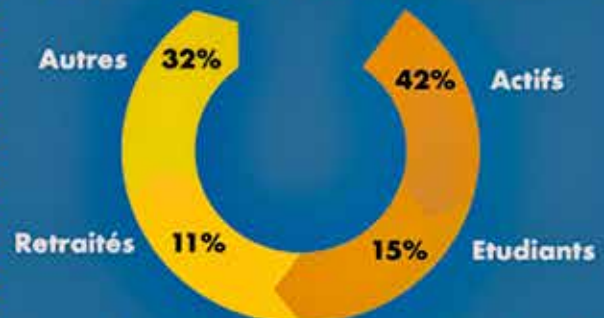
37,2% Sous-officiers

45,3% Militaires du rang

Les tranches d'âge



Les catégories socio-professionnelles



Le nombre d'étudiants a augmenté de 85%
entre 2015 et 2016



30% Armée de Terre



8% Marine nationale



8% Armée de l'Air



5% Autres services

Gendarmerie **42%**



Police nationale **7%**



Sources : données issues des ministères de l'intérieur et des armées.